

2 CV CLUB



VAROIS

# 2cv Club Varois

## **La Charte du bon conducteur**

### **Article 1**

#### *Conformité des Véhicules*

Les véhicules doivent être tenus en état de bon fonctionnement pour ne pas gêner le déroulement des sorties.

Les véhicules doivent être en conformité avec la réglementation.

Assurance, Carte Grise et Contrôle technique.

### **Article 2**

#### *Obligation des conducteurs*

Les conducteurs doivent être en règle avec la législation en vigueur et doivent posséder un permis de conduire. Ils doivent conduire avec prudence dans le respect du code de la route.

### **Article 3**

#### *Règlement des sorties*

Les sorties et les manifestations sont placées sous le signe de la convivialité.

Les participants doivent rester courtois entre eux et avec les autres usagers de la route.

### **Article 4**

#### *Responsabilités*

Le club et son président ne sauraient être tenus pour responsables sous quelque forme que ce soit des accidents et incidents pouvant subvenir dus à un taux d'alcoolémie excessif ou d'usage de drogues du conducteur lors des manifestations et sorties qui sont organisées.

Le club et son président ne sauraient être tenus pour responsables de tous dommages directs ou indirects subis par l'adhérent, son véhicule et ses passagers en cas de non-respect de ces règles.